



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Disparités d'application du « mécanisme volontaire de solidarité européenne »

Question écrite n° 11408

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les disparités d'application du « mécanisme volontaire de solidarité européenne » relatif à l'accueil des migrants dans les pays de l'Union européenne. En regard de la « forte pression migratoire actuelle vers l'Allemagne », ce pays de l'Union européenne a annoncé suspendre « jusqu'à nouvel ordre » l'accueil des migrants venus d'Italie. Le ministère de l'intérieur allemand a ainsi dénoncé la « situation très tendue » à laquelle faisaient face de nombreuses communes allemandes. Ces déclarations font suite à l'arrivée sur les côtes de Lampedusa de près de 6 000 migrants en 24 heures, situation particulièrement préoccupante qui a enjoint le maire de Lampedusa à y décréter l'état d'urgence. Mme la députée s'interroge sur les effets de la décision allemande sur le « mécanisme volontaire de solidarité européenne ». Elle demande par ailleurs à Mme le ministre, qui en avait appelé à « la fermeté face aux flux irréguliers et à ceux qui les exploitent » (voir déclaration du Gouvernement relative à la politique de l'immigration, 6 décembre 2022) quelle position elle entend prendre quant à l'accueil des migrants venus d'Italie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11408

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8234

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)